



**HAL**  
open science

## Quel et lequel dans les grammaires françaises des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles 2001

Nathalie Fournier

► **To cite this version:**

Nathalie Fournier. Quel et lequel dans les grammaires françaises des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles 2001. Parcours de la phrase, OPHRYS, pp.237-257, 2007. halshs-00413903

**HAL Id: halshs-00413903**

**<https://shs.hal.science/halshs-00413903>**

Submitted on 8 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Quel* et *lequel* dans les grammaires françaises des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Nathalie Fournier

Grâce aux travaux de Pierre Le Goffic, la famille des termes en *qu-* a trouvé en français une nouvelle jeunesse, et c'est à un membre de cette famille, le marqueur *quel* et son corrélat *lequel*, que sera consacré cet article, dans une perspective d'histoire de la grammaire et d'histoire de la langue<sup>1</sup>.

On se situera dans la problématique qui est celle de P. Le Goffic : en tant que terme en *qu-*, *quel* est un marqueur de variable, qui opère un parcours sur les qualités d'une entité, humaine ou non humaine (valeur qualifiante, qui est la valeur de base de *quel*) ou sur les entités d'une classe (valeur identifiante, dérivée de la première). Cet « héritier infidèle du latin *qualis* » (P. Le Goffic, sous presse) a lui-même un « descendant », le pronom *lequel*, création romane et savante, qui associe l'adjectif et l'article défini *le*<sup>2</sup>. Des termes en *qu-*, *quel* a la polyfonctionnalité caractéristique. Il est susceptible (lui-même ou ses dérivés) de leurs grands types d'emploi :

- emploi interrogatif et percontatif : *Quel livre veux-tu ? Dis moi quel livre tu veux,*
- emploi indéfini, assumé par les marqueurs dérivés de *quel* : *n 'importe quel, quel qu 'il soit, et surtout quelque,*
- emploi subordonnant intégratif, réservé en français moderne aux tours concessifs attributifs : *quelles que soient ses raisons,*
- emploi relatif, assumé non par *quel* mais par *lequel*, pronom (/ *'homme/le livre auquel je pense*) ou adjectif de reprise (*lequel homme/lequel livre*).

On voit donc que les emplois vivants en français moderne de *quel/lequel* sont les emplois interrogatifs-percontatifs et les emplois relatifs, et que les deux marqueurs se partagent quasiment le terrain : *quel* pour l'interrogation-percontation (qui n'est ouverte à *lequel* qu'avec valeur partitive : *Lequel de ces deux livres veux-tu ? ; dis moi lequel tu veux*) et *lequel* exclusivement pour l'emploi relatif.

Je remercie vivement Catherine Fuchs pour son attentive relecture et ses remarques pertinentes qui ont permis d'améliorer la version finale de cet article.

Selon Kunstmann (1990 : 10-11), c'est d'abord en emploi relatif que les clercs romans ont « inventé » *lequel*, en préfixant au marqueur qualitatif *quel* l'article anaphorique *le* ; *lequel* s'est ensuite étendu à l'emploi interrogatif. En ancien français, *lequel* relatif est surtout utilisé dans le style juridique, avant de voir son emploi s'étendre en moyen français et surtout au XV<sup>e</sup> siècle (Buridant, 2000 : § 482 ; Lorian, 1973 : 223-259).

Les problèmes qui se posent aux grammaires des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, de la jeune grammaire française avec Meigret (1550) jusqu'à la grammaire académique de Rénier-Desmarais (1706), sont à peu près ceux qui se posent aux grammaires modernes : la catégorisation de *quel* et *lequel*, la distinction (syntaxique, sémantique et référentielle) entre *quel* et *lequel*, le rapport de *quel* et *lequel* avec les autres termes en *qu-* (les pronoms *qui*, *que*, *quoi* et l'adverbe *dont*). Sur cette période, les travaux des grammairiens se caractérisent par l'émancipation face à la tradition latine (qui ne connaît que *qualis*), par l'intégration de la jeune tradition des remarques, qui signale une grande attention portée à l'évolution de l'usage et à sa régulation, et par une perspective strictement synchronique - à ce titre tous les ouvrages mériteraient le titre choisi par Oudin de *Grammaire française rapportée à l'usage du temps* - qui les amène à minimiser certains emplois rares ou en régression (ainsi de *quel* intégratif) et à mettre l'accent sur ce qui leur semble à la fois prototypique et problématique, comme les emplois de *lequel* relatif.

Nous examinerons dans cet article les points suivants :

1. La catégorisation de *quel*, *lequel*,
2. Les emplois syntaxiques et les valeurs sémantico-référentielles de *quel*, *lequel*,
3. *Lequel* en emploi relatif.

## 1. LA CATÉGORISATION DE *QUEL* ET *LEQUEL*

Dans les grammaires des xvi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, *quel* et *lequel* sont classés, avec *qui*, *que*, *quoi*, parmi les pronoms relatifs.

### 1.1. *Quel* et *lequel* pronoms

Le débat sur la catégorisation comme pronoms des termes en *qu-* est ancien et remonte à la tradition latine. Ce débat tient à la définition du pronom et à son lien à la personne (lien facultatif pour Donat, lien essentiel pour Priscien), et il a pour conséquence la catégorisation de *qui(s)*, soit comme pronom - chez Donat -, soit comme nom - chez Priscien (à titre de « nom général »)<sup>3</sup>. Dans la tradition française, le choix est fait, dès le début, en faveur de Donat : *qui*, *que*, *quoi*, et du même coup *quel*, *lequel* (ainsi que *dont*)<sup>4</sup> sont catégorisés comme pronoms relatifs.

*Quel* et *lequel* sont ainsi considérés comme des pronoms, qu'ils soient employés seuls ou avec « un nom adjectif » (Meigret), de même que les démonstratifs et possessifs sont des pronoms, qu'ils soient déterminants (*mon/ma/mes* et *ce/cette/ces*) ou « pronoms » au sens moderne (*le mien* ou *celui-ci*) : c'est la catégorisation normale de

Voir Colombat (1999 :254-264 ; 2003 : 16).

Les autres adverbes en *qu-* (*où*, *comme*, *comment*, *quand*, *combien*, *pourquoi*) sont classés parmi les adverbes interrogatifs ; *où* intégrera la classe des relatifs avec Rénier-Desmarais, au titre de « particule relative », comme *dont* (1706 : 305-307).

l'époque ; elle ne gêne personne et ne sera remise en question qu'avec l'abbé Girard en 1747<sup>5</sup>.

C'est ce qui rend d'autant plus intéressante la remarque de Régnier-Desmarais, s'interrogeant sur le bien-fondé de traiter *quel* comme un pronom, dans la mesure, dit-il, où il « ne s'emploie presque jamais sans l'accompagnement d'un substantif, & ne se met point à la place d'un nom » (1706 : 296) ; de fait, Régnier ne donne que des exemples dans lesquels *quel* détermine un nom (*quel N*) et aucun exemple d'emploi autonome comme attribut (*quel est le N*). S'interrogeant sur la pertinence de cette catégorisation comme pronom, Régnier 1 \* attribue, d'une part à la tradition latine, qui traite *quis* & *qualis* comme des pronoms (ajuste titre, selon lui, puisqu' « ils s'emploient parfaitement bien tous seuls dans le discours & à la place d'un nom », ce que ne fait pas *quel*), d'autre part à l'influence de la catégorisation de *lequel* comme pronom. La remarque de Régnier-Desmarais est fort pertinente, et on notera que c'est en se fondant sur les mêmes raisons distributionnelles que C. Blanche-Benveniste (2002 : 363) distingue deux fonctionnements pour *quel*, celui d'adjectif (prédéterminant) dans la distribution *quel N* et celui de pronom dans la distribution *quel est le N* ?

## 1.2. *Quel* et *lequel* relatifs

Comme celle de *qui*, *que*, *quoi*, la catégorisation de *quel* et *lequel* comme relatifs (càd. comme anaphoriques)<sup>6</sup> se heurte au problème de leurs emplois non anaphoriques, notamment interrogatif et percontatif. Face à cette difficulté, les grammairiens des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles ont tous tranché en faveur d'une monocatégorisation comme relatifs, et rattachent les emplois non relatifs aux emplois relatifs-à l'exception de Chiflet, qui se prononce fermement pour la création d'une classe de pronoms interrogatifs, dans laquelle il verse *quel*, distingué de *lequel*, relatif et interrogatif<sup>7</sup>.

Sur le fond, ce rattachement univoque des termes en *qu-* à la catégorie des relatifs ne va pas sans difficulté, tel est le « fossé », comme le dit P. Le Goffic (2002 : 334), qui sépare leurs emplois comme opérateurs de parcours (indéfini, interrogatif/percontatif et intégratif) de leurs emplois comme anaphoriques, captés par un antécédent et compatibles avec une visée référentielle. Aussi, comme l'a montré P. Le Goffic, les

Chez Girard, *quel* va se trouver, aux côtés de *mon* et *ce/cet*, dans la classe des adjectifs pronominaux (1747, vol. I, Disc. VII) ; voir Julien (1992 : 200-201).

Pour les grammairiens de l'époque, « relatif » veut dire « anaphorique » ; la définition des pronoms relatifs est très stable, de Meigret : « ils requièrent un avant posé que les Latins appellent *antecedens* : Dieu m'a promis q'il me saovera : la où il est relatif et démonstratif de Dieu » ([1550] 1980 : 58), à Régnier-Desmarais : « On appelle *Pronoms relatifs*, les Pronoms qui se rapportent à un nom précédent, qui en tiennent la place, & qui en ont la signification » (1706: 232).

Voir Fournier (2003 : 76-77). On notera que cette distinction était déjà chez Palsgrave, qui opposait, parmi « les différentes sortes de pronoms », les interrogatifs (*qui* [*wko*], *quel* [*what manner*] et *que* [*what*]) et les relatifs (*qui* [*whiche*] et *le quel* [*the which*]) ([1530] 2003 : 451).

relatives utilisent-elles le matériel *qu-* moyennant un « curieux bricolage »<sup>8</sup>. Dans le cas de *quel*, ce bricolage est marqué morphologiquement : *quel*, pour fonctionner avec un antécédent, s'adjoint un marqueur ànaphorique, l'article *le*. *Lequel*, pronom relatif, s'analyse donc comme « *le* [N qui est] *quel* » et pratique ce qu'on peut appeler une « anaphore qualitative » (voir *infra* § 2.2.2).

Tout en optant pour une monocatégorisation, les grammairiens classiques sont bien conscients de la différence entre emplois interrogatif et relatif des termes en *qu-*, et ils la signalent par l'opposition « relatif » vs, « interrogant », qui leur permet de classer les emplois de *qui*, *que*, *quoi*?, et d'opposer *quel* à *lequel* ; ainsi chez Maupas :

« *Lequel*, est relatif <& interrogant [...] *Quel*, *quels*. *Quelle*, *quelles*. Ce pronom n'est point relatif, mais interrogant [...] » (1618 : 75v).

### 1.3. Le rapport entre *quel* et *lequel* : un ou deux marqueurs ?

Les grammairiens rapportent tous *quel* au latin *qualis*, et reconnaissent implicitement la formation française de *lequel*, quand ils disent que c'est *quel* précédé de l'article<sup>10</sup> :

« *Lequel*[...] ne se sépare point del'article. » (Oudin, 1640: 128)

« *Lequel*, & son féminin laquelle sont des Pronoms inséparables de l'article. » (Régnier-Desmarais, 1706 : 297).

Au-delà de l'origine des marqueurs, le problème qui se pose est le suivant : y-a-t-il un seul pronom *quel*, dans deux emplois différents, qui tantôt « rejette l'article », tantôt est « articulé » (je reprends les termes de Ramus, [1572] 2001 :113) ? ; ou bien y a-t-il deux pronoms bien distincts, *quel* et *lequel* ? On remarque une évolution nette sur ce point au cours de la période qui nous occupe : *lequel* s'émancipe de *quel* pour être traité comme un pronom à part entière, à mesure que croît, sous l'influence des remarqueurs, l'intérêt qu'il suscite en emploi relatif (voir *infra*, § 3).

Au xvi<sup>e</sup> siècle, aussi bien chez les auteurs de *grammaticae gallicae*, qui rattachent *quel* au *qualis* latin, que chez les auteurs de grammaires françaises, *quel* et *lequel* ne sont qu'un même mot, employé avec ou sans l'article *le* (qui est le seul article reconnu), ainsi qu'il apparaît chez Meigret, Estienne ou Ramus :

« Reste le relatif *quel* qui ne peut être sans son article *le* [...] nous nous aidons encore en notre langue de ce *quel* en interrogations avec l'article *le* [...]. Ce *quel* a aussi la signification de qualité, et lors il n'a point d'article. » (Meigret, [1550] 1980 : 60-61).

Pour les pronoms *qui*, *que*, ce « bricolage » consiste en l'organisation fonctionnelle du paradigme et la perte partielle du lien à l'ontologie.

Ainsi Maupas oppose-t-il « *Qui*, interrogant » à « *Qui*, vray relatif » ; voir Fournier (2003 : 81).

0 Seul Sylvius attribue à *lequel* une origine latine : « *Lequel*, de *ille qualis* » ([1531] 1998 : 327).

« *Quel*, vient du mot Latin *qualis*. (...) Quand il est relatif, il ne peut estre sans son article le. » (Estienne, 1557 : 28)

« *Quel et Quel* relatifs sont tousjours articulés [...] *Quel*, signifiant qualité rejette l'article et est tousjours joint à son substantif. » (Ramus, [1572] 2001:114).

En revanche, à partir de Maupas, *quel* et *lequel* sont examinés séparément, et sont même parfois franchement disjoints dans l'exposé (ainsi chez Oudin, qui fait suivre *Qui, Que, Lequel, Dont, y, En, Quel* et *Quoi*) ; *lequel* cesse donc d'être considéré comme un *quel* articulé par *le* et les deux pronoms sont distincts, jusqu'à appartenir à des classes différentes chez Chiflet (*lequel* est un relatif et *quel* un interrogatif). La conséquence est qu'ils vont se décliner avec des articles différents : *lequel* avec l'article défini (= *le*) et *quel* (comme les pronoms *qui, que, quoi*) avec l'article dit « indéfini » (càd. à l'époque classique, *de* et *à* aux cas génitif/datif, et, en termes modernes, l'article zéro), jusqu'à ce que Régnier-Desmarais, sous l'influence des analyses de Port-Royal, le déclare « sans article » (1706 : 296).

Outre la variation en cas qui leur est commune avec les pronoms *qu-*, *quel* et *lequel* ont la particularité morphologique de varier en genre et en nombre<sup>11</sup>. Leur morphologie est explicitée la plupart du temps par des tableaux de déclinaison, et toujours largement commentée : d'une part à cause des formes amalgamées *duquel, auquel* (considérées comme des formes casuelles spécifiques), d'autre part pour leur différence avec le relatif *qui/que*, invariable en genre et en nombre et qui est le relatif « le plus général, par ce qu'il sert à tous genres, à tous nombres, & à toutes personnes » (Estienne, 1557 : 17).

## 2. EMPLOIS ET VALEURS DE *QUEL* ET *LEQUEL*

Les grammaires caractérisent contrastivement les deux marqueurs *quel* et *lequel* par leurs propriétés formelles (présence ou absence de *le*, emploi « interrogant » ou « relatif », emploi avec ou sans « substantif exprès ») et sémantiques (valeur qualificante ou identifiante). Nous examinerons successivement l'un et l'autre marqueur.

### 2.1. *Quel*

#### 2.1.1. Les emplois de *quel*

(i) Première propriété : *quel* s'emploie, selon les formulations successives qui suivent l'évolution de la problématique de l'article, « sans l'article *le* » (Meigret), « avec l'article indéfini » (Oudin), « sans article » (Régnier-Desmarais).

C'est ce qui permet notamment à Estienne de les faire entrer (et d'entraîner à leur suite, *qui* et *que*, pourtant invariables) dans la seconde déclinaison, celle des pronoms variables en genre et en nombre, mais non en personne (1657 : 17-18).

(ii) Seconde propriété : *quel* est toujours « interrogatif » (Maupas), ce qui couvre l'emploi interrogatif et percontatif, comme le montrent les exemples proposés :

- (1) *Quel homme estes vous? Sçachez (...) quelle personne me demande.* (Maupas)
- (2) *Quel accueil vous a-t-il fait ? Il ne sçait quel parti prendre.* (Régnier-Desmarais).

Seul Régnier-Desmarais fait état d'un emploi exclamatif, avec les exemples : *Quel bonheur ! Quelle fortune !n*. Quant aux emplois intégratifs de *quel*, ils sont à peine mentionnés ; Régnier-Desmarais les donne en réponse :

- (3) *à quel jeu voulez-vous joier ? de quel vin voulez-vous ? [...] on répond auquel vous voudrez, duquel vous voudrez [...] qui sont mis là, pour à quel jeu, & de quel vin.* (1706 : 297)

ou en tant que paraphrases de *qui* intégratif (ce sont des exemples à fonction strictement métalinguistique) :

- (4) *Je meneray qui vous voudrez, il se sert de qui il luy plaist [...] comme si on disoit Je meneray quelle personne vous voudrez ; il se sert de quelle personne il luy plaist.* (1706 : 292),

L'emploi de #>e/intégratif en structure concessive (*àat^pQ qu-...qu-*) retient également peu l'attention ; il est mentionné par Chiflet<sup>13</sup>, avec les exemples : *Quelle que puisse être votre éloquence, Quel qu'il soit* (1659 : 54-55), à l'appui de consignes, reprises de Vaugelas, le distinguant de *quelque*. Sans doute faut-il voir dans ce désintérêt le reflet de l'usage : *quel* intégratif est peu représenté (on cite toujours l'exemple de Molière : *Vous pouvez avoir avec eux quel mal il vous plaira*, cit. Haase, § 44B et cit. Le Goffic, 1993 : § 24) et *quel qu-* concessif fait l'objet de fermes restrictions (de la part de Vaugelas, notamment, 1647 : 136-139 ; voir Haase, § 45A).

(iii) Troisième propriété : *quel* « ne subsiste point sans substantif exprès ou avant le verbe, ou soit après si c'est le verbe substantif », écrit Maupas (1618 : 76r) ; par cette formulation, qui signale la corrélation nécessaire de *quel* avec un substantif, soit conjoint, soit « subjoint » et nominatif du verbe *être*, Maupas couvre les deux distributions de *quel* : *quel N ?* (*Quel homme estes-vous ?*), et *quel est le NI* (*Quel est l'ennuy qui vous tourmente ?*).

En fait, la distribution *Quel est le N?* suscite moins d'intérêt que la distribution *Quel N ?*, jusqu'à être passée sous silence par Régnier-Desmarais, qui, quand il dit que *quel* « ne s'emploie presque jamais sans l'accompagnement d'un substantif » (1706 : 296), met en avant la distribution *quel N*, qui lui permet de contraster *quel* et

P. Le Goffic (se référant à Culioli) analyse l'emploi exclamatif comme « la réduction d'une structure intégrative complexe, en boucle, avec autorepérage de la variable produisant la valeur de haut degré » (2002 : 319).

Et avant Chiflet, par Palsgrave (*O noble déesse quelle que tu sois*, [1531] 2003 : 613) et Cauchie (*quel qu'il soit, qualiscumque sit* [1586] 2001: 358).

*lequel* Les exemples, qui circulent largement d'une grammaire à l'autre, mettent en évidence — sans que ce soit dit explicitement - l'opposition entre l'emploi déterminant de *quel* (*quel N ?*), sur lequel pèsent peu de contraintes et l'emploi adjectif (*quel est le N?*), fortement contraint - exactement comme l'a montré C. Blanche-Benveniste (2002) pour le français moderne. Les exemples de *quel N ?* montrent en particulier que le GN ouvert par *quel* peut être en fonctions diverses (attribut - dans la majorité des exemples -, sujet, complément direct ou indirect, circonstant), qu'il n'y a pas de restriction sur la catégorie lexicale du N tête (qui peut faire référence à l'humain et au non humain), ni sur le type de verbe (transitif direct ou indirect) dont il dépend. Ainsi dans ces quelques exemples d'emplois interrogatifs :

- (5) *Quelle personne vous pourroit endurer ?* (Maupas)
- (6) *Quelle hardiesse te meut ?* (Palsgrave)
- (7) *Quel homme estes vous ?* (Meigret, Estienne, Maupas, Chiflet)
- (8) *Quel livre tenez-vous ?* (Maupas)
- (9) *De quel homme parlez-vous ?* (Meigret, Estienne, Chiflet)
- (10) *À quel jeu voulez-vous jouer ? De quel vin voulez-vous ?*  
(Régnier-Desmarais)
- (11) *Quel jour me v'lendrez-vous voir ?* (Chiflet).

La seconde distribution *quel est le N?* est beaucoup plus contrainte, et on remarquera que les grammaires ne donnent quasiment que des exemples où le sujet est un GN défini, avec un N tête non animé dénotant un affect ou un état psychologique :

- (12) *advisez quel est le respect qui me tient.* (Maupas)
- (13) *Quel est l'ennuy qui vous presse ? quelle est la fascherie qui vous tourmente ?* (Oudin)
- (14) *Quel est le danger, qui vous tient en peine ?* (Chiflet).

Pas d'exemple avec un N propre, deux exemples seulement avec un pronom, démonstratif (*cette-ci*, chez Maupas) et personnel *fil* en percontative chez Estienne). Manifestement les grammaires sont assez restrictives dans leur choix d'exemples et ont avant tout en vue la concurrence entre *quel* et *qui*, qu'il s'agit de régler en réservant *qui* pour l'humain (voir *injra*, § 2.1.2).

### 2.1.2\* Valeur sémantique de *quel*

#### (i) Valeur qualifiante ou identifiante ?

En tant qu'héritier de *qualis*, *quel* se voit attribuer une valeur qualifiante : il « a la signification de qualité », dit Meigret (1980 : 29), et il interroge sur les propriétés de l'entité désignée par le nom. Cette valeur qualifiante, qui a l'avantage de distinguer *quel* de *lequel* en interrogation (voir *injra*, § 2.2.2), n'est pas remise en cause, jusqu'à



Régnier-Desmarais, qui la réserve à l'exclamation, et lui oppose, en interrogation, une valeur identifiante :

« *Quel* sans article a deux acceptions dans nostre Langue ; l'une qui ne sert précisément qu'à spécifier le sujet dont on parle, sans luy attribuer de qualité ; comme quand on dit *quelle heure est-il ; il ne sçait quel parti prendre, il ne sçait de quel bois faire flèche* : l'autre qui désigne qualité dans le sujet, comme *quel bonheur ! quelle fortune !* » (1706 : 296).

• Selon Régnier donc, *quel* interrogatif (dans la distribution *quel N ?* qui est la seule qu'il retienne) porte sur l'identité de la chose questionnée et non sur ses qualités<sup>14</sup>. On notera cependant que les exemples viennent corriger ce que ce diagnostic a d'abrupt ; ainsi à la question *quel accueil vous a-t-il fait ?*, Régnier propose la réponse *le meilleur du monde*, qui montre bien que *quel* interroge sur les propriétés du nom (le type d'accueil, bon ou mauvais).

En reconnaissant à *quel* une double valeur, identifiante ou qualifiante, et tout en péchant par excès de zélé (par la collusion entre interrogation et identification), Régnier dit explicitement ce qui apparaissait en filigrane chez ses prédécesseurs, notamment par le biais de la traduction par *quis* ou *qualis* (dans les *grammaticae gallicae*) et/ou par l'équivalence avec *qui* (qui interroge sur l'identité) ; ainsi chez Pillot :

(15) Quel homme est ce là ? *Quis ou Qualis est homo ille ?* Quelle femme est ce là ? Ou qui est ceste femme là ? *Quae ou qualis est illa mulier ?* (Pillot [1561], 2003 : 90-91)

et surtout par le choix d'exemples, qui tendent assez nettement (hors structure attributive *quel N est il ?*), vers un questionnement sur l'identité (voir ex. 8 à 11).

#### (ii) Référence à l'humain ou au non humain

*Quel* permet d'interroger sur l'humain ou le non humain, ce qui lui est un grand avantage sur *qui*, dès lors que les grammairiens, à partir de Oudin, réservent ce dernier à l'interrogation sur l'humain<sup>15</sup> :

« Je vous avertis de ne vous point servir de *qui*, si ce n'est quand le propos se rapporte à une personne, comme, *qui est le badin qui dit le contraire : qui est l'honneste homme qui me donnera du vin* » (1640 : 134).

L'indétermination référentielle de *quel*, qui ne catégorise pas l'entité questionnée, apparaît nettement dans les exemples de type *quel N ?*, où N est un nom de chose ou de personne (ex. 5 à 11) ; en revanche dans les exemples de type *quel est le N*, les grammairiens sélectionnent soigneusement des N non humain (ex. 12 à 14), pour faire apparaître une distribution complémentaire entre *qui* (+h) et *quel* (-h) dans ce type d'interrogation (*qu- est le N ?*).

C'est écarter délibérément les exemples, attestés dans l'usage, du type : *Avez-vous su quel il est* (Molière), *Je sais quel est Pyrrhus, violent mais sincère* (Racine) ; cit. Haase, § 41, II. Rappelons que, malgré les règles grammaticales, *qui* interrogatif/percontatif réfère au non humain, dans certaines conditions contextuelles, tout au long du xvif siècle (voir Fournier 1998a : § 297-299 ; 1998b ; 2003 : 85-86).

## 2.2. *Lequel*

### 2.2.1. *Les emplois de lequel*

*Lequel* s'oppose à *quel* sur les trois points examinés plus haut.

(i) Il « ne se sépare point de l'article » (Oudin, 1640 :128).

(ii) "Son «plus grand usage», écrit Régnier, est «d'estre employje] comme relati[f], soit des personnes, soit des choses » (1706 : 296), ce qu'il illustre par des exemples tels :

(16) *C'est un homme auquel il n'y a rien à redire.*

(17) *Le sujet pour lequel ils se querelloient.*

C'est l'emploi relatif qui retiendra toute l'attention des grammairiens (voir *infra* § 3), au détriment de l'emploi interrogatif, dont significativement Régnier-Desmarais ne parle même pas. Pourtant *lequel* est aussi « interrogant », et Maupas (1618 : 75v) rattache cet emploi à l'emploi relatif, sur la base de la relation nécessaire de *lequel* à un substantif: « *lequel* ne peut se passer d'un antécédant [...] » - c'est l'emploi relatif-« [...] ou substantif exprimé » - c'est l'emploi interrogatif. Le GN « exprimé » dans le co-texte pouvant être postposé (en tant que modifieur) ou antéposé ; ainsi dans les exemples de Maupas :

(18) *Lequel de ces livres est le vostre ?*

(19) *Qui a escrit cecy ? un de mes garçons ? Lequel ? le plus jeune.*  
(1618 : f 76).

La corrélation avec un GN vaut aussi pour *lequel* percontatif, comme le signale Chiflet, avec les exemples :

(20) *Je veux sçavoir lequel de vous deux me payera : auquel de vous deux je m'adresseray.* (1659 : 61).

Quant à l'emploi intégratif, il n'y a que Maupas qui y fasse allusion, pour dire que *lequel*, à la différence de *qui*, n'y est pas apte, puisqu'il « ne peut entamer un propos comme fait bien *Qui*, au nominatif singulier », dans des exemples du type *Qui a bon voisin a bon matin. Qui est content est riche. (\*Lequel a bon voisin...^Lequel est content... ; 1618 :75v)*. Le silence des grammairiens reflète bien l'usage très restreint de *lequel* intégratif au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

(iii) Dernier point : *lequel* peut avoir, comme *quel*, un emploi déterminant (*lequel N*), mais cet emploi est passé sous silence par la plupart des grammairiens. Oudin l'ajoute dans son édition de 1640, en précisant qu'on l'emploie uniquement au nominatif (sujet) et au début d'une période :

<sup>16</sup>Haase (§ 45 E) ne donne que quelques exemples de *lequel* intégratif concessif (*lequel qu-*), qui semble résister jusqu'à la fin du siècle, puisqu'il cite Fénelon : « C'est une nécessité que le roi eût des enfants ou qu'il n'en eût pas. *Lequel* des deux qui pût arriver, l'astrologie triomphait. » (Fénelon, *Dial. d. Morts*).

(21) *lesquels ornemens furent apportez : laquelle femme voulut estre courtisée, & c.* (1640 :129).

Chiflet n'en parle pas, et Régnier-Desmarais qui le cite (*lequel homme répondit, à laquelle proposition il parut troublé, le diamètre duquel cercle*) en attribue l'usage à un souci de clarté (pour remédier à l'éloignement de l'antécédent), caractéristique des « ouvrages dogmatiques, où on ne saurait parler avec une trop grande précision » (1706 : 303). De fait, *lequel* en emploi de déterminant<sup>17</sup>, est d'un usage très restreint, en dehors du style juridique ou philosophique<sup>18</sup>.

### 2.2.2. Valeur sémantique de lequel

Du fait de sa préfixation par *le*, *lequel* a une valeur identifiante, qui résulte de la composition du sémantisme de *le* (présupposition existentielle d'unicité) et de celui de *quel* (parcours sur les qualités)<sup>19</sup>.

a) En emploi interrogatif/percontatif, les grammairiens attribuent à *lequel* une valeur « discretive » (Masset 1606 : 9) ou « partitive » (Maupas) :

« estant interrogant, il a une plus particulière recherche partitive ou élective entre plusieurs, comme *uter*, en latin entre deux. » (Maupas, 1618 : 76r).

Par cette valeur dite « partitive », qui le distingue de son concurrent interrogatif *quel*, les grammairiens veulent rendre compte du fait que *lequel* opère « un partage entre plusieurs » (Chiflet, 1659 : 51), c.à.d. qu'il sélectionne une entité au sein d'un ensemble référentiel construit par le nom « exprimé » dans le co-texte (par exemple, *ces livres* en (26) ou *mes garçons* en (27)<sup>20</sup>).

*Lequel N* est surtout relatif ; mais Haase (§ 41 B) cite des exemples d'emploi percontatif : « L'auteur a voulu éprouver *lequel* caractère est le plus propre pour rimer des contes » (La Fontaine, *Contes*, Préf. 1665).

Haase (§34B) donne ainsi des exemples de Descartes, des *Plaideurs* (parodie du style de la chicane) et de M. *de Pourceaugnac* (parodie du style médical).

La compositionnalité du sémantisme de *lequel* est attestée a contrario par la préfixation de *quel* avec un autre déterminant que *le*, comme dans l'exemple cité par Damourette et Pichon : « Un *quel* aimes-tu mieux ? Un jaune ... ? Tiens ; voilà. » (Madame A, le 14 juillet 1921 » (£GLF, §3110).

C'est l'analyse de Bonnard : « En proposition interrogative[...]eq'ue/s'appuie sur une notion déjà exprimée sous la forme nominale, de genre connu, dont il indique le nombre et dont seule est en question l'identité, analytiquement exprimée par l'élément *quel*. Le nom antécédent a évoqué un ensemble, *lequel* désigne un élément dont il appelle la détermination » (1966:44)'. »

En fait, plus qu'une partition au sens strict<sup>11</sup>, *lequel* implique une extraction au sein d'un ensemble construit co-textuellement par le GN co-occurent ou situationnellement (en l'absence d'un tel GN)<sup>21</sup> ; dans cet ensemble, *lequel* désigne le (seul et unique) élément extrait (c'est le rôle de *lé*), qui se distingue des autres par ses propriétés spécifiques (c'est le rôle de *quel*). C'est ainsi qu'à la question (exemple 27) : *Lequel (de vos garçons) ?* Maupas répond : *le plus jeune*, càd. qu'il extrait de l'ensemble « vos garçons » le seul et unique garçon qui se distingue par la propriété « être le plus jeune »<sup>23</sup>.

b) En emploi relatif, les grammairiens ne s'intéressent pas à la valeur de *lequel*, puisqu'il n'est pas besoin de le distinguer de *quel*, inapte à cet emploi<sup>24</sup>. On proposera ici de rattacher la valeur de *lequel* relatif à la valeur identifiante qui est la sienne en emploi interrogatif, malgré la diversité des configurations relatives possibles (antécédent défini ou indéfini {*un N lequel* / *Ae N lequel*), emploi comme pronom ou comme adjectif (*lequel N*), relative explicative ou déterminative). En effet, si, comme le dit P. Le Goffic (1994 : 35), l'emploi relatif des termes en *qu-* est le signe d'un « parcours captif », *lequel* relatif illustre bien cette « captation » par l'antécédent :

\* *le* est anaphorique, càd qu'il pointe comme son antécédent le (seul et unique) *GH* accessible à partir du contexte linguistique antérieur,

• quant à *quel*, son parcours est saturé par les propriétés de l'antécédent désigné par *le*,

"Nous proposons donc de conserver à *lequel* relatif son sens compositionnel identifiant (le seul et unique N qui est *quel*), ce qui explique d'ailleurs pourquoi il a vocation à référer à un support référentiellement autonome et à introduire des relatives explicatives.

Signalons cependant que Kunstmann (1991: 65) caractérise *lequel* par « sa valeur partitive et son statut de représentant. Il s'emploie lorsqu'on doit choisir entre plusieurs éléments (personnes ou choses) connus et se trouve alors en relation avec un terme de la phrase précédente ou de celle qu'il introduit (à moins que la situation ne suffise à indiquer de quel ensemble il s'agit) ».

C'est ce que signale Oudin, avec l'exemple : *Lequel est-ce qui a fait cela ?*, dans lequel il voit un substantif « sous-entendu » : *ndevous autres, y estant sous-entendu.* » (1640 : 130). Damourette et Pichon montrent que *lequel* interrogatif/percontatif vise à désigner un (seul et unique) élément par une qualité requise : « on requiert celui qui aura la qualité congruente à la volonté choisissante ; l'interrogation porte donc sur cette qualité, qu' exprime' *quel*.<sup>^</sup>, dès trouvée, elle est notoire puisque s'encastrent dans la case vide créée par la demande : *Lequel veux-tu ? lejaune ...* » (EGLF : § 3113).

*Quel* a pu avoir en ancien français (x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> s.) un emploi d'adjectif relatif (« la dame de majesté, En *quel* garde j' ai puis esté », *Miracles de ND*, cit. Kunstmann, 1990 : 11 ) ; mais cet emploi disparaît au cours du moyen français. Haase (§33) cite encore, au xv<sup>n</sup> siècle, un exemple de Scarron : « Mais il craignait sur toutes choses, Qu'occire elle ne les voulût, Après *quel* mal, point de salut », mais on peut douter qu'il s'agisse d'un emploi relatif, c'est plutôt un *quel* intégratif.

### 3. LEQUEL RELATIF DANS LES GRAMMAIRES DU xvii<sup>e</sup> SIÈCLE

Au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, l'intérêt des grammairiens se déplace de façon nette de *quel* irinterrogatif vers *lequel* relatif; il n'est que de voir l'évolution du nombre d'exemples consacrés à l'un et l'autre marqueur : de Maupas à Régnier-Desmarais, la proportion s'inverse exactement (sur la totalité des exemples de *quel/lequel*, 70 % sont consacrés à *quel* chez Maupas mais à *lequel* chez Régnier-Desmarais) ; quant à l'emploi interrogatif de *lequel*, s'il est à égalité avec l'emploi relatif chez Maupas et Oudin, il n'est plus illustré que par moins de la moitié d'exemples chez Chiflet et est tout simplement ignoré par Régnier-Desmarais.

Pourquoi cette évolution et cet intérêt dominant pour *lequel* relatif? C'est qu'entre temps, il y a eu les travaux des remarqueurs, Vaugelas en tête, qui se sont focalisés, au nom de la clarté et de la netteté, sur les conditions d'emploi des pronoms relatifs (au sens large d'anaphoriques), et en particulier sur la concurrence entre *qui*, *que*, *quoi* et *lequel*. Les *Remarques* de Vaugelas, qui datent de 1647, vont ainsi très largement passer chez Chiflet, puis chez Régnier-Desmarais, qui leur donne un très ample développement. Dans le droit fil des préoccupations de Vaugelas, Régnier va ainsi examiner et réguler la concurrence entre *lequel* et les autres relatifs, pronoms *qui*, *que*, *quoi* et « particules relatives », *dont* et *où*.

Cette concurrence, et donc l'emploi de *lequel*, dépend des facteurs suivants :

- un facteur syntaxique, avec l'opposition entre les cas directs (nominatif, accusatif) et les cas obliques (génitif, datif, ablatif), c.à.d. en termes fonctionnels entre les fonctions sujet/objet et les fonctions prépositionnelles, ce facteur syntaxique dépendant en fait, dans le cas du relatif sujet, mais ce n'est pas explicité, de la relation sémantique de la relative à son antécédent (déterminative/explicative),
- un facteur sémantique : la référence à un antécédent humain ou non humain,
- un facteur textuel : l'éviction des équivoques,
- un facteur informationnel : la « force » de *lequel* dans la narration, c.à.d. son statut de marqueur de thématization.

#### 3.1. Facteur syntaxique : les fonctions de *lequel* 3.1 A.

##### *Lequel en fonction sujet ou objet*

Déclaré « rude » par Vaugelas au nominatif et à l'accusatif, diagnostic auquel font écho Chiflet et Régnier-Desmarais, *lequel* va abandonner des places syntaxiques qu'il a tenues très fortement en moyen français et surtout au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Son éviction est déjà demandée par Oudin dès 1632<sup>26</sup>.

Voir Martin & Wilmet (1980 : § 446-455), Marchello-Nizia (1997 : 208-209), Lorian (1973 : 223-258) ; pour le français pré-classique, voir Glatigny (2003 : 212-217). Les deux éditions de la grammaire de Oudin (1632 et 1640) sont antérieures aux *Remarques* ; mais l'ouvrage de Vaugelas a beaucoup circulé, avant sa publication, dans les milieux savants, auxquels appartenait Oudin, qui a pu en avoir connaissance (d'où son allusion aux « doctes modernes ») ; de toute façon les principes de la réglementation pronominale étaient dans l'air métalinguistique du temps.

« Les doctes modernes bannissent le nominatif de ce pronom [lequel] mis après l'antécédent, car pour bien parler on ne dît point, voilà un homme lequel veut, &c. j'ay une maison laquelle me couste deux mille escus, mais il faut se servir de qui veut ; qui me couste, &c. » (1632 : 103, 1640 : 129).

Chiflet et Régnier la répètent, forts de l'autorité de Vaugelas ; ainsi Régnier demande qu'on ne dise pas (22) mais (22'):

(22) *C'est un homme lequel n'a rien, c'est une chose laquelle mérite considération, ce sont des gens lesquels se figurent, ce sont des grâces lesquelles ne se peuvent refuser*

(22') *C'est un homme qui n'a rien, c'est une chose qui mérite considération, ce sont des gens qui se figurent, ce sont des grâces qui ne se peuvent refuser.* (1706 : 296).

Les commentaires sont moindres sur *lequel* en fonction objet, dont Meigret prononçait déjà le remplacement par *que*, jugé « de meilleure grâce », sur la base d'arguments morphologiques (*que* va avec les deux genres et les deux nombres) :

« Nous usons toutefois plus souvent de *qe* et de meilleure grâce ; comme *jeparlereyàçet home qe vou 'crenez tant 'pour leqelvou ' crenez tant [...]* nous dizoh aussi *bien je prize bien la mézon qe vou ' m'avez vendu et mieux que laquelle vou 'm'avez vendu* : et *j'eyme bien le ' remontrances qe vou ' m'avezfet* est de meilleure grâce que *le ' quelles vou ' m'avezfet.* » ([1550] 1980: 60)

Quant à Régnier, il le relègue « dans le style de pratique », avec l'exemple : *C'est un homme lequel j'ai veu souvent* (1706 : 300).

Ce qu'il faut remarquer, c'est que *lequel* abandonne les places sujet et objet lorsqu'il introduit une relative déterminative, alors qu'il s'y maintient mieux avec une relative explicative (comme c'est encore le cas en français moderne, dans le style juridique) ; c'est ce qui ressort aussi bien des commentaires demandant son remplacement par *qui/que* (Oudin, Régnier, Meigret), que des exemples qui illustrent son emploi, et qui sont toujours des exemples de relative explicative<sup>27</sup> :

(23) *Le Prince qui veut régner dans les Esprits, doit les gagner par la douceur, laquelle triomphe des cœurs les plus farouches* (Irson, 1656:22)

(24) *Il y avoit en la ville d'Athènes un grand philosophe, lequel avoir coutume d'enseigner les vertus morales à la jeunesse.* (Chiflet, 1659 : 51).

Seul Masset défend encore en 1606 l'usage que donnait Pillot en 1561 (*C'est celuy que, ou lequel je vous ay monstre*, 2003 :91), avec l'exemple : « *le cherche un homme qui, ou lequel puisse exercer cet office* » (1606 : 9).

Les grammairiens écartent donc définitivement l'emploi de *lequel* introduisant une relative déterminative<sup>28</sup> ; cependant aucun d'entre eux, pas même Régnier, qui a pourtant lu Port-Royal, n'explique cette distinction entre relative déterminative et explicative, dont on sait qu'elle est clairement exposée dans la *Logique* (Livre I, chap. VII, voir Auroux & Rosier 1987 : 16-20) ; c'est en fait qu'Us mettront l'accent, dans ce type d'exemples, sur la fonction désambiguïsante (ex. 23) ou thématique (ex. 24) de *lequel*, comme on le verra (*infra*, § 3.3 et § 3.4).

### 3?1.2. **Lequel en fonction prépositionnelle**

S'il est écarté en fonction sujet et objet, *lequel* tient en revanche solidement les fonctions prépositionnelles, c.à.d. en termes classiques les cas génitif (*duquel*), datif (*auquel*), ablatif et accusatif derrière préposition (*sans, avec, sur, pour... lequel*). Si les grammairiens conseillent, quand c'est possible, son remplacement par un autre relatif (*qui, dont*)<sup>29</sup>, il est une distribution dans laquelle il est obligatoire, à l'exclusion de tout autre pronom, à savoir quand il réfère à un antécédent non humain et **qu'il** détermine un GN lui-même en fonction prépositionnelle ; ainsi dans les exemples cités par Régnier (1706 : 302)<sup>30</sup> :

(25) *Un cheval de la bonté duquel j'ay fait espreuve/\* de qui, \*dont*

(26) *une monstre aux ressorts de laquelle on a touché /\* de qui, \*dont.*

## 3.2. Facteur sémantique : la référence à l'humain/non humain

À partir de Vaugelas et de sa longue remarque *Qui* (1647 : 55-57), les remarqueurs vont tous ferrailer contre l'emploi de *qui* relatif prépositionnel à antécédent non humain. Les grammairiens vont intégrer progressivement leurs consignes : *qui* relatif prépositionnel va être ainsi éliminé, d'abord - par Oudin - avec un antécédent référant à un objet concret fabriqué ou naturel (*table, maison, rose, rivière...*) puis - par Chiflet - à un animal (*cheval*), enfin - par Régnier - à une entité abstraite (*raison, courtoisie, condition...*), sauf cas de personnification marquée (voir Fournier 1998 : §280 et 2003).

Cet emploi était possible en moyen français ; mais les spécialistes ne s'accordent pas sur son extension : rare pour Martin & Wilmet (1980 : § 447), il est fréquent pour Kunstmann (1990 : 220-224) ou Blindant (2000 : § 482). Pour le français pré-classique, Glatigny (2003 : 226) constate que les relatives déterminatives avec *lequel* sont extrêmement rares dans l'ensemble de son corpus.

<sup>29</sup> Cf. Régnier : « Car encore qu'on puisse dire, *Un homme duquel la vertu est hors de soupçon; (...)* un arbre duquel le fruit est excellent ; une chose de laquelle je m'estonne ;(-.) il est constant qu'il est beaucoup plus de l'usage de dire, *Un homme de qui la vertu, ou dont la vertu est hors de soupçon ; (...)* un arbre dont le fruit est excellent ; une chose dont je m'estonne. » (1706 : 301).

<sup>30</sup> Le même Régnier demande, dans cette distribution, le remplacement de *lequel* par *qui*, avec un antécédent humain : *C'est une femme à la conduite de laquelle/de qui il n'y a rien à redire y c'est un homme de la bonne foy duquel/de qui on ne peut douter* (1706 : 302). -' -••", •=,

Cette éviction de *qui* prépositionnel pour « la relation des bestes ou des choses » (Régnier) profite bien sûr à *lequel*, qui s'installe fermement sur ce terrain ; c'est ainsi que les exemples avec *lequel* prépositionnel qui sont approuvés sans restriction sont des exemples à antécédent non humain, concret ou abstrait (*cheval, arbre, rivière, maison, raison, condition, chose,...*) :

- (27) *le cheval... auquel j'ai donné du foin ; pour lequel j'ai payé trente pistoles ; la rivière de laquelle, ou, dont nous avons parlé.*  
(Chiflet, 1659 : 50)
- (28) *Le cheval sur lequel il estoit monté, le sujet pour lequel ils se querelloient, une condition sans laquelle il n'y a rien à faire.*  
(Régnier, 1706: 303)

alors que les exemples à antécédent humain font régulièrement l'objet de consignes de remplacement par *qui* ou *dont* ; seuls échappent à cette consigne, comme nous l'avons déjà remarqué, les exemples du type (23) et (24), où *lequel* se justifie pour lever une ambiguïté (voir § 3.3) ou marquer une thématization forte (voir § 3.4).

### 3.3. Facteur textuel : l'éviction des équivoques

Toujours dans la lignée de Vaugelas (remarque *Lequel, laquelle*, 1647 : 115-118) et au nom de « la clarté & la netteté du style » (Régnier, 1706 : 300), les grammairiens recommandent l'emploi de *lequel*, y compris au nominatif/accusatif, pour lever toute équivoque sur l'antécédent, grâce à la morphologie (qui permet de distinguer le masculin du féminin et le singulier du pluriel).

Si Chiflet propose un exemple de son cru (« *C'est une ordonnance du Roy, qui fera de grands changements en tout le royaume. Il falloit dire, laquelle fera &c* », 1659 : 50), Régnier reprend l'exemple, devenu canonique, de Vaugelas : *C'est un effet de la providence divine, qui est conforme à ce qui nous a esté prédit* ; après une discussion sur la pertinence de la règle de proximité, il conclut que « le changement de *qui* en *lequel* est le seul expédient qu'il y ait pour oster l'équivoque » et demande donc qu'on dise *-.c'est un effet de la divine providence lequel, &c* (1706 :296-297), sauvant *lequel* sujet/objet par le souci de « la clarté du stile »<sup>31</sup>.

### 3.4. Facteur informationnel : *lequel* marqueur de thématization

On vient de voir que *lequel* sujet échappait à la censure lorsqu'il permettait d'éviter une équivoque, en sélectionnant morphologiquement l'antécédent ; pour autant, comme le fait remarquer Régnier, l'argument morphologique ne suffit pas à rendre compte des emplois de *lequel* nominatif auxquels « l'usage ordinaire de la Langue semble répugner » (1706 : 299). C'est que Chiflet, puis Régnier, reprennent à

C'est aussi l'argument invoqué par Chiflet pour justifier l'emploi de *lequel* vs *dont* ou *quoi* : « *C'est la cause de cet effet, duquel je vous entretiendray, & non pas, dont je vous entretiendra* » (1659:50).



Vaugelas un autre emploi de *lequel*, à savoir « quand on commence quelque narration considérable » (Régnier et Chiflet, citant Vaugelas, 1647 :116), avec les exemples :

- (29) *Il y avoit à Rome un grand Capitaine, lequel par commandement du Sénat, &c* (ex. de Vaugelas, cité par Régnier, 1706 : 299)
- (30) (=24) *Il y avoit en la ville d'Athènes un grand philosophe, lequel avoit coutume d'enseigner les vertus morales à la jeunesse &c.* (Chiflet, 1659: 51).

Dans ce type d'exemples, Vaugelas (que cite Régnier) dit que « *lequel* est beaucoup plus fort que *qui* » et il affirme que « mesme à la Cour », càd. dans l'oral spontané, on utilise *lequel* comme outil narratif :

« Je ne vois ny homme, ny femme, qui racontant quelque chose, ne die par exemple, *c'estoit un homme, lequel, &c. c'estoit une femme, laquelle, &c.* plustost que *qui*, & de mesme au pluriel. » (1647 :116).

Ce qui est en cause ici, c'est le rôle informationnel de *lequel* dans l'enchaînement discursif : si *lequel* est « plus fort que *qui* », c'est dans sa fonction de marqueur de thématization, qui va de pair avec son rôle anaphorique : au sein du cotexte antérieur, il pointe (comme son antécédent) le seul et unique N ayant la propriété requise et le signale comme le support informatif de la suite de l'énoncé. *Lequel* peut ainsi activer un référent correspondant à un GN introduit précédemment dans une phrase thématique sont les exemples (40) et (41) de Vaugelas, en *il y a/c'est* + GN"-pointe faire fonctionner comme repère pour la suite de l'énoncé. Il peut aussi réactiver comme thème un GN de faible saillance, en particulier un GN éloigné, et c'est le rôle que Régnier attribue à *lequel* N :

« on le joint [*lequel*] quelquefois au termes mesme de sa relation ; ce qui se fait lorque ce terme estant un peu éloigné, on croit le devoir repeter pour une plus grande clarté, comme *lequel homme respondit, à laquelle proposition il parut troublé, le diamètre duquel cercle.* » (1706 : 303).

La fonction discursive de *lequel* est ainsi une fonction de thématization forte, si l'énoncé qu'il ouvre est de premier plan, ou faible (secondaire) si c'est une simple parenthèse (un second plan) ; dans tous les cas, *lequel* apparaît comme un outil de hiérarchisation textuelle

Le contrepoint théorique de l'approche largement intuitive des grammairiens et remarqueurs, c'est le célèbre chapitre IX de la seconde partie de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal. On sait qu'Amould et Lancelot y définissent le pronom relatif comme pronom (par l'anaphore) et comme conjonction (par la subordination syntaxique)<sup>32</sup>, et qu'ils distinguent trois fonctionnements pour le relatif :

« il a toujours rapport à un autre nom ou pronom, qu'on appelle antécédent » et « la proposition dans laquelle il ente (qu'on peut appeler *incidente*) peut faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeler principale » (1969:49-50) ; sur l'ensemble de ce chapitre, voir Colombat (1999 :486-495).

- a) comme conjonction et pronom : c'est son emploi canonique, il est à la fois pronom et connecteur,
- b) comme conjonction seule : en français, c'est le *que* complétif,
- c) comme pronom seul ; « le relatif perd son usage de liaison, et ne retient que celui de pronom »<sup>33</sup>.-

Ils proposent de ce fonctionnement comme « pronom », un premier exemple :

(31) *Benè acsapienter, P.C, majoresinstituerant, utrerum agendarum, ità dicendi initium à precationibus capere (...). QUI mos, oui potius quàm consuli, (...) usurpandus colendusque est ?* .

qu'ils font suivre d'un commentaire très intéressant pour nous, puisqu'ils disent :

« en traduisant cela en français, on ne mettrait jamais, *laquelle coutume*, mais *cette coutume*, commençant ainsi la seconde période : *Et par qui CETTE COUTUME doit-elle être plutôt observée, que par un consul ?* ».

Il est vrai que dans ce contexte précis, l'interrogation initiale par *cui* bloque la traduction à *dequì mos* par *laquelle coutume* ; cependant, n'en déplaise aux Messieurs, cette traduction serait tout à fait acceptable dans un autre contexte ; *laquelle coutume* traduirait très certainement *qui mos* au xvi<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, voire plus tard encore (voir ce que dit Régnier de *lequel N*),

On peut donc dire de *lequel* ce que les Messieurs en disent, dans les termes qui sont les leurs : il perd son statut de connecteur (= de subordonnant, enchâssant syntaxiquement la relative dans la matrice) pour un statut de simple ligateur anaphorique et thématique. On peut avancer que si Arnauld et Lancelot, qui sont très attentifs à la modernité du français et à sa régulation par les remarqueurs<sup>35</sup>, ne retiennent pas dans ce cas précis la traduction par *lequel* et ne cherchent pas un autre exemple dans lequel elle serait possible, c'est qu'ils considèrent *lequel* comme passé de mode et archaïque.

Voilà donc la fonction, sans doute essentielle, de *lequel* relatif, dans laquelle il conserve le statut textuel qui était le sien en ancien et moyen français et jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, celui d'un « anaphorique thématique autorisant un nouveau développement » (Buridant, 2000: 588), d'un marqueur de « liaison par thematisation »

C'est ce qu'on a appelé le « relatif de liaison » latin, appellation qui ne convient guère, puisque justement les Messieurs dénie à ce relatif la valeur de liaison pour en faire simplement un pronom ; mais ils entendent « liaison » au sens de « connexion », càd. engendrant une relation de dépendance syntaxique, et non au sens d'enchaînement textuel de deux séquences de même niveau.

« Nos ancêtres, pères conscrits, ont décidé à juste titre et avec sagesse de faire commencer aussi bien les discours que les actes par des prières (...). Or, cet usage, par qui doit-il être suivi et observé plus que par un consul ? » (trad. Colombat, 1999 :493). La thèse récente de M. Pérouse, consacrée à la première édition des *Pensées* de Pascal par Port-Royal (1670) a très bien montré que le comité éditorial était franchement du côté de la modernité linguistique, n'hésitant pas à corriger Pascal pour le mettre au goût du jour.

(Glatigny, 2003 : 216), qui instaure une relation textuelle, proche « d'une juxtaposition bien plus que d'une subordination syntaxiquement hiérarchisée » (Combettes 2002 :120)<sup>36</sup>.

Il resterait à montrer que dans l'usage, *lequel* va progressivement perdre ce fonctionnement de marqueur thématique et se cantonner dans les emplois prépositionnels, surtout avec un antécédent non humain, c.à.d. évoluer vers ce qui est son emploi standard en français moderne (hors langage juridique et effet littéraire). Au fond, peut-être Régnier ne sauve-t-il "ce *lequel* narratif que par fidélité à Vaugelas, dont l'Académie - Régnier en est le secrétaire perpétuel - est en train d'examiner le *Quinte-Curce* avec tout le respect dû à ce texte de référence.

## CONCLUSION

De ce parcours dans les grammaires françaises des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles on pourra retenir les points suivants :

a) Du point de vue de la grammatisation du français<sup>37</sup>, le traitement de *quel* et *lequel* est représentatif de la façon dont la grammaire française a adapté le cadre latin (l'héritage de *qualis*) à la description du vernaculaire, avec ;

(i) la distinction de deux « pronoms » *quel* et *lequel*,

(ii) la distinction de deux emplois : interrogatif et relatif, sur le plan des distributions syntaxiques (pronom/déterminant), de la valeur sémantique (qualifiante/identifiante) et de la référence (humain/non humain).

b) Du point de vue de l'histoire de la langue, le traitement que les grammaires réservent à *lequel* reflète bien comment ce pronom, après les beaux jours du moyen français et du xvi<sup>e</sup> siècle, se replie sur des emplois moins larges, mais dans lesquels il sera indélogeable (emplois prépositionnels avec un antécédent non humain).

c) Du point de vue de l'histoire du Bon Usage, l'intérêt très prononcé des grammairiens pour *lequel* relatif et leur souci d'en régler les emplois et la concurrence avec les autres relatifs (*qui*, *quoi*, *dont*, *où*) est le reflet de la relative défaveur stylistique du

<sup>36</sup> C'est dans la prose narrative du xv<sup>e</sup> siècle que *lequel* connaît sa plus grande fortune ; Lorian lui attribue ainsi « une force consignante plutôt qu'une valeur anaphorique » ayant pour rôle « d'introduire une adjointe ou une rallonge » (1973 : 230) ; pour le français pré-classique, voir Glatigny, qui dit de *lequel* qu'il marque « une thématization par anaphore » et que son rôle typique dans l'enchaînement discursif est d'introduire une relative « sumuméraire » (2003 :214,229-237).

<sup>37</sup> La grammatisation est (au sens de Auroux, 1004 :109) l'outillage métalinguistique, à partir de la tradition latine, d'un vernaculaire à des fins de description.

relatif composé, que déjà Vaugelas trouvait « rude » et qu'il proposait de remplacer p a r « des mots p l u s courts et p l u s doux », c o m m e où ou dont?\*

Enfin ce parcours, modeste au regard de l'ampleur de ses propres travaux, nous permet de vérifier l'intérêt, toujours souligné par P. Le Goffic, de la diachronie et de l'histoire de la linguistique, pour la problématisation des faits de langue.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### 1. Sources primaires

Nous citons les grammairiens en respectant l'orthographe originale (à l'exception des graphies / et », que nous modernisons en *i/j* et *u/v*) ; nous citons Meigret dans l'édition Hausmann (1980) et la *GGR* dans l'édition Duclos de 1830 [reprise en 1969].

ARNAXJLD, A. & C. LANCELOT [1660] (1969) : *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'Art déparier*, nouvelle édition avec les Remarques de Duclos, Paris, Auguste Delalain, 1830. Replications Paulet, préface de Michel Foucault, Paris, 1969.

CAUCHE A. (Caucius) [1586] (2001) : *Grammaire française [Grammaticae gallicae libri très]*.

Texte latin original, traduction et notes par C. Demaizière, Paris : Champion. CHIFLET, L.

Père -(1659) : *Essai d'une parfaite Grammaire de la langue française*, Anvers, Jacques Van Meurs. Reprod. Genève : Slatkine reprints, 1973.

DUBOIS, X (Sylvius), [1531] (1998) : *Introduction à la langue française [In linguam gallicam Isagôge]*, Texte latin original, traduction et notes par C. Demaizière, Paris : Champion.

ESTIENNE, R. (1557) : *Traicté de la gramairre française*, L'Olivier de Rob. Estienne. Reprod. Genève : Slatkine reprints, 1972.

GIRARD, G., Abbé-(1747) : *Les Vrais Principes de la Langue Française*, 2 vol., Paris, Le Breton. Éd. avec introd. par P. Swiggers, 1982, 1 vol., Genève-Paris : Droz.

IRSON, C. (1656) ; *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, Gaspar Meturas. Microfiche Archives de la linguistique française, Paris : Hachette, 1971, n° 201.

MASSET, J. (1606) : *Exact et très-facile acheminement a la langue française*, in Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur. Réimpression Paris: Picard, 1921.

MAUPAS, Ch. (1618) : *Grammaire et syntaxe française*, 2<sup>e</sup> édition [1<sup>e</sup> éd. 1607], Orléans, Olivier Boynard & Jean Nyon. Reprod. Genève : Slatkine reprints, 1973.

MEIGRET, L. [1550] (1980) : *Le tretté de la grammerefrançoize*, Paris, Chrestien Wechel. Éd. E-J. Hausmann, Tübingen : Gunter NarrVerlag.

Dans la remarque « *OU, adverbe pour le pronom relatif* », Vaugelas dit que « l'usage en est élégant et commode, par exemple, *le mauvais estât où je vous ay laissé*, est incomparablement mieux dit, que *le moauvais estât auquel je vous ay laissé*. Le pronom, *lequel*, est d'ordinaire si rude en tous ses cas, que nostre langue semble y avoir pourveu, en nous donnant de certains mots plus doux & plus courts, pour substituer en sa place, comme, *où*, en cet exemple, & *dont*, & *quoy*, en une infinité de rencontres » (1647 : 91).

- LOUDIN, A. (1640) : *Grammaire française rapportée au langage du temps*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Antoine de Sommerville, Reprod. Genève : Slatkine reprints, 1972 (comporte également le texte de la 1<sup>re</sup> édition de 1632).
- PALSGRAVE, J. [1530] (2003) : *L'éclaircissement de la langue française*. Texte anglais original, traduction et notes par S. Baddeley, Paris : Champion.
- PILLOT, J. [1550] (2003) : *Institution de la langue française [Gallicae linguae institutio]*, introduction, traduction et édition critique par B. Colombat, Paris : Champion.
- RAMÉE, P. dela-(Ramus)71572] (2001) : *Grammaire*, édition commentée par C. Demaizière, Paris : Champion.
- REGNER-DESMARIS, F.-S., Abbé - (1706) : *Grammaire française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard. Reprod. Genève : Slatkine reprints, 1973.
- VAUGELAS, C. FAVRE DE, (1647) : *Remarques sur la langue française*, Paris, Vve Jean Camusat & Pierre Le Petit. Réédition de Jeanne Streicher, Paris : Droz, 1934. Reprod. Genève : Slatkine reprints, 2000.

## 2. Travaux critiques

- AUROUX, S. (1994) : *La révolution technologique de la grammatisation*, Bruxelles : Mardaga.
- AUROUX, S. & I. ROSIER (1987) : Les sources historiques de la conception des deux types de relatives, *Langages*, 88, pp. 9-29.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (2002) : Le mot *quel*, *Verbum*, XXIV : 4 (« Interrogation, indéfinition, subordination », P. Le Goffic, éd.), pp. 363-373.
- BURIDANT, C. (2000) : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris : Sedes.
- BONNARD, H. (1966) : *Lequel/qui (quoi) pronoms relatifs*, in : *Mélanges Grevisse*, Gembloux : Duculot, pp. 39-46.
- COLOMBAT, B. (1999) : *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique*, Grenoble : Ellug.
- COLOMBAT, B. (2003) : Le traitement de *qui*, *qui(s)*, *quod* dans la tradition grammaticale latine : quelques jalons pour l'étude du relatif, de Donat à Port-Royal, *Langue française*, 139, pp. 10-27.
- COMBETTES, B. (2002) : Aspects de la grammaticalisation de la phrase complexe en ancien et moyen français, *Verbum*, XXIV : 1-2 (« Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase », M. Charolles, P. Le Goffic, M.-A. Morel, eds.), pp. 109-128.
- DAMOURETTE J. & E. PICHON (1911-1940) : *Essai de grammaire de la langue française*, t. VU, Paris : D'Artrey.
- FOURNIER, N. (1998a) : *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
- FOURNIER, N. (1998b) : Les termes en *qu-* et l'opposition animé/non animé, *L'Information grammaticale*, 78, pp. 4-12.
- FOURNIER, N. (2003) : *Qui, que, quoi* dans les grammaires françaises du xvii<sup>e</sup> siècle, *Langue française*, 139, pp. 73-90.
- GLATIGNY, M. (2003) : Les relatifs, in : *Évolution et variation en français préclassique*, B. Combettes (éd.), Paris : Champion, pp. 211-270.
- HAASE, A. (1975) : *Syntaxe française du xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris : Delagrave.
- KUNSTMANN, P. (1990) : *Le relatif-interrogatif ancien français*, Genève : Droz.
- JULIEN, X (1992) : L'extension de la classe adjectivale en grammaire française, *HEL*, 14 : I, pp. 199-209.

LE GOFFIC, P. (1993) : *Grammaire de la phrase française*, Paris : Hachette.

LE GOFFIC, P. (1994) : Indéfinis, interrogatifs, relatifs (termes en *Qw*) : parcours avec ou sans issue, *Faits de langue*, 4, pp. 31-40. LE GOFFIC, P. (2002) : Marqueurs d'interrogation/indéfinition/subordination : essai de vue d'ensemble, *Verbum*, XXIV : 4, pp. 315-340. LE GOFFIC, P. (sous presse) : Les mots *qu*-entre interrogation, indéfinition, et subordination : quelques repères, *Lexique* 18 (« Les mots en *QU*- du français », P. Le Goffic, éd.), Presses universitaires de Lille. LORIAN, A. (1973) : *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris : Klincksieck. " MARCHELLO-NIZIA, C. (1997) : *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles*, Paris : Nathan Université. MARTIN, R. & M. WILMET (1980) : *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux : Sobodi. PÉROUSE, M., (à par.), « *Quelque chose de ce grand dessein* » : *Les premières éditions des Pensées (1670-1678)*, thèse de doctorat, Lyon 2, 2005.